



Hiver 1994 (Vol. 6, N^o. 4) numéro d'article 1

Le harcèlement sexuel et le travail

Holly Johnson

Définir le harcèlement sexuel relié au travail ou en mesurer l'importance n'est pas une mince tâche. Le Code canadien du travail, par exemple, définit le harcèlement sexuel relié au travail comme étant tout comportement qui «est de nature à offenser ou humilier un employé» ou qui «peut, pour des motifs raisonnables, être interprété par celui-ci comme subordonnant son emploi ou une possibilité de formation ou d'avancement à des conditions à caractère sexuel» (Code canadien du travail, 1989). Toutefois, la nature des cas assimilables au harcèlement sexuel varie non seulement selon les opinions des gens, mais aussi selon les politiques élaborées par diverses administrations publiques et entreprises. Beaucoup de controverse entoure donc encore ce qu'est exactement le harcèlement sexuel relié au travail et l'ampleur du phénomène.

L'Enquête sur la violence envers les femmes, réalisée par Statistique Canada en 1993, ne portait pas principalement sur le harcèlement sexuel relié au travail, mais elle fournit quelques données sur la question (voir [Source des données](#)). Cette enquête définissait plusieurs actes importuns que pouvait commettre un homme comme étant des formes de harcèlement sexuel :

- importuner une femme en passant des commentaires déplacés sur son corps ou sa vie sexuelle;
- importuner une femme en lui demandant sans cesse de sortir avec lui et en n'acceptant pas qu'elle lui dise non;
- se pencher sur une femme sans raison, s'approcher trop près d'elle ou l'acculer dans un coin;
- insinuer qu'elle pourrait perdre son emploi ou que sa situation de travail pourrait être affectée si elle refusait d'avoir des relations sexuelles avec lui.

Pour que ces actes soient considérés comme des formes de harcèlement sexuel relié au travail, le harceleur devait être soit le patron, un collègue de travail, un client, un patient ou un étudiant de la victime. Selon la définition qui en est donnée ici, le harcèlement sexuel relié au travail exclut l'agression sexuelle (voir [L'agression sexuelle reliée au travail](#)).

Jeunes femmes plus vulnérables

Dans les 12 mois précédant l'enquête, 6 % des femmes [▼1](#) qui occupaient un emploi et qui étaient âgées de 18 ans et plus (environ 389 000 femmes) avaient été victimes d'au moins une forme de harcèlement sexuel relié au travail ([tableau 1](#)). Les jeunes femmes étaient les plus susceptibles d'avoir été harcelées. En 1993, 10 % des femmes de 18 à 24 ans ont dit avoir été victimes de harcèlement sexuel relié au travail dans les 12 mois précédant l'enquête. Les cas de harcèlement étaient moins fréquents chez les femmes plus âgées.



Tableau 1 Femmes victimes de harcèlement sexuel relié au travail au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques

Source : *Enquête sur la violence envers les femmes, 1993*

Les femmes célibataires étaient plus susceptibles que les femmes mariées d'être victimes de harcèlement. Dans les 12 mois précédant l'enquête, 9 % des femmes célibataires qui occupaient un emploi avaient été harcelées. Même si une forte proportion d'entre elles étaient jeunes, on observait aussi chez les plus âgées une fréquence comparable de cas de harcèlement. Les femmes célibataires de 25 à 44 ans ont déclaré avoir été victimes de harcèlement dans une proportion à peu près semblable à celle des femmes célibataires de 18 à 24 ans. Chez les femmes mariées [▼2](#), la proportion était de 5 %.

La fréquence des cas de harcèlement sexuel relié au travail variait aussi selon le niveau d'instruction des femmes. Celles qui avaient fait des études postsecondaires partielles avaient le taux le plus élevé (8 %). Les femmes qui étaient les moins victimes de harcèlement (4 %) se trouvaient aux deux extrémités de l'échelle des niveaux d'instruction, c'est-à-dire les femmes qui n'avaient pas achevé leurs études secondaires et celles qui possédaient un grade universitaire.

Peu de liens avec le revenu ou la région

Le harcèlement sexuel relié au travail touche les femmes de tous les niveaux de revenu. Quel que soit leur revenu personnel ou celui de leur ménage, les femmes se disent victimes de harcèlement dans une proportion semblable à la moyenne nationale.

En outre, la proportion de victimes de harcèlement sexuel relié au travail variait que très légèrement

selon la région : de 4 % au Québec à 7 % en Ontario et dans les Prairies.

Fréquence plus élevée pour la durée de vie active

Outre les données relatives aux 12 derniers mois, l'Enquête sur la violence envers les femmes a permis de recueillir des données sur la proportion de femmes qui ont été victimes de harcèlement sexuel relié au travail à un moment de leur vie active. Cette proportion est naturellement beaucoup plus élevée. Pas moins de 23 % des Canadiennes (2,4 millions) ont été victimes de harcèlement sexuel relié au travail à un moment de leur vie active.

Beaucoup de femmes ont en outre subi plus d'une forme de harcèlement sexuel pendant leur vie active ([tableau 2](#)). Selon 77 % des victimes de harcèlement sexuel relié au travail, la forme la plus fréquente de harcèlement consiste à faire à une femme des commentaires déplacés sur son corps ou sa vie sexuelle. Un homme qui se penche sur une femme sans raison, s'approche trop près d'elle ou l'accule dans un coin constitue la deuxième forme de harcèlement la plus fréquente (73 %). De même, 50 % des femmes victimes ont dit avoir été importunées par un homme qui leur demandait sans cesse de sortir avec lui et qui n'acceptait pas qu'elle lui dise non. Quant à la forme de harcèlement la plus grave mentionnée dans l'enquête - lorsqu'un homme insinue qu'une femme pourrait perdre son emploi ou voir sa situation de travail affectée si elle refusait d'avoir des relations sexuelles avec lui— elle a été mentionnée par 18 % des répondantes.



Tableau 2 Femmes qui ont déjà été victimes de harcèlement sexuel relié au travail, selon le genre de harcèlement

Source : Enquête sur la violence envers les femmes, 1993

Plus de la moitié (55 %) des femmes victimes de harcèlement sexuel relié au travail ont été harcelées par un collègue de travail, 39 % par leur patron, et 13 % par un client. Dans 3 % des cas, il s'agissait d'enseignantes qui avaient été harcelées par un étudiant ([graphique](#)).



Graphique Plus de deux millions de femmes ont été victimes de harcèlement sexuel relié au travail.

Source : Enquête sur la violence envers les femmes, 1993

Nota : Les chiffres ne totalisent pas 100 % en raison des réponses multiples.

Résumé

Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, 6 % des femmes qui détiennent un emploi ont été victimes de harcèlement sexuel relié au travail sur une période de 12 mois. Les jeunes femmes et les femmes célibataires étaient les plus vulnérables. La proportion de victimes variait selon qu'elles travaillaient à temps plein ou à temps partiel, mais le revenu personnel ou le revenu du ménage n'influaient guère sur la probabilité d'être victime de harcèlement.

Pour la durée de vie active, la proportion de femmes victimes de harcèlement sexuel relié au travail est beaucoup plus élevée que pour l'année précédant l'enquête. Plus de deux millions de femmes ont dit avoir été victimes de harcèlement sexuel relié au travail au moins une fois durant leur vie active.

Source des données

L'Enquête sur la violence envers les femmes a été effectuée par Statistique Canada entre février et juin 1993 pour le ministère fédéral de la Santé. Plus de 12 000 femmes âgées de 18 ans et plus réparties dans les 10 provinces ont été interviewées par téléphone. Les répondantes ont été choisies au hasard et leurs réponses ont été pondérées pour que l'échantillon soit représentatif de la population féminine du Canada. La marge d'erreur des estimations est de 1,2 %, 19 fois sur 20. Les estimations de sous-populations ont un intervalle de confiance plus grand.

Les enquêtées devaient répondre à des questions sur les agressions sexuelles ou physiques dont elles avaient pu être victimes depuis l'âge de 16 ans, sur leurs sentiments quant à leur sécurité personnelle et sur les cas où elles avaient pu être harcelées par un homme, connu ou étranger.

Comme l'enquête ne portait pas spécialement sur le harcèlement sexuel relié au travail, les données sont limitées. Ainsi, le questionnaire ne demandait pas quelle était la profession ou le secteur d'activité de l'enquêtée, pas plus qu'il ne demandait quelle avait été la fréquence des actes de harcèlement, c'est-à-dire si ces actes s'étaient produits une ou plusieurs fois.

Le harcèlement sexuel relié au travail est défini selon le lien qui existe entre la victime et l'agresseur, c'est-à-dire selon que ce dernier est un patron, un collègue de travail, un client, un patient ou un étudiant. Aucune donnée n'a toutefois été recueillie quant à l'endroit où a eu lieu le méfait. Ainsi, il se peut que

certains cas de harcèlement ne se soient pas produits en milieu de travail bien qu'ils aient été commis par un homme qu'a pu connaître la victime par le biais du travail.

L'agression sexuelle reliée au travail

Certaines définitions du harcèlement sexuel comprennent l'attouchement ou l'agression, mais l'Enquête sur la violence envers les femmes assimilait ces actes à l'agression sexuelle, non au harcèlement. Six pour cent des femmes (environ 593 000 femmes) ont déclaré avoir été victimes d'au moins une agression sexuelle reliée au travail. Les cas d'attouchement sexuel étaient plus fréquents que les cas d'activité sexuelle forcée (5 % contre 1 %), et les actes étaient commis le plus souvent par un collègue de travail ou par le patron.

L'auteure tient à remercier les personnes et les organismes suivants pour l'à-propos des commentaires et des suggestions qu'ils ont faits en révisant le présent article : Douglas Norris et Josephine Stanic de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles; David Paton de la Division des enquêtes sociales; ainsi que Karen Rodgers et Paul McPhie du Centre canadien de la statistique juridique, tous membres du personnel de Statistique Canada. Elle remercie en outre Cathy McRae du Conseil canadien sur la situation de la femme; le département de recherches du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme; de même que tout le personnel de la Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada.

Notes

Note 1

Comprend les travailleuses rémunérées ou les travailleuses autonomes au moment de l'enquête ou à n'importe quel moment au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Note 2

Y compris les unions de fait.

Documents consultés

- *Lois révisées du Canada*, 1985, mise à jour du 30 avril 1993, ch. L-2.
-

Auteur

Holly Johnson est au service de the Centre canadien de la statistique juridique.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Hiver 1994, Vol. 6, n° 4 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

Femmes victimes de harcèlement sexuel relié au travail au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques

	Femmes détenant un emploi	Harcèlement déclaré	
	en milliers		%
Total	6 487	389	6
Âge			
18 à 24 ans	1 052	107	10
25 à 34 ans	1 817	151	8
35 à 44 ans	1 754	97	6
45 ans et plus	1 864	--	--
État matrimonial			
Célibataire	1 463	133	9
Mariée*	4 255	201	5
Divorcée/séparée	613	50	8
Veuve	142	--	--
Non déclaré	--	--	--
Niveau d'instruction			
Études secondaires inachevées	963	39	4
Grade d'études secondaires	1 819	107	6
Études postsecondaires partielles	2 419	89	8
Diplôme universitaire	1 279	53	4
Non déclaré	--	--	--
Régime de travail			
Temps plein	4 510	293	6
Temps partiel	1 975	96	5
Non déclaré	--	--	--
Revenu personnel			
Moins de 10 000 \$	1 312	73	6
10 000 à 19 999 \$	1 652	84	5
20 000 à 39 999 \$	2 325	162	7

40 000 \$ ou plus	918	53	6
Non déclaré/ne sait pas	280	--	--
Revenu du ménage			
Moins de 20 000 \$	695	46	7
20 000 à 39 999 \$	1 499	71	5
40 000 \$ ou plus	3 518	218	6
Non déclaré/ne sait pas	775	54	7
Région			
Atlantique	512	26	5
Québec	1 509	66	4
Ontario	2 534	174	7
Prairies	1 119	75	7
Colombie-Britannique	812	47	6
Non déclarée	--	--	--

Source : Enquête sur la violence envers les femmes, 1993

** Comprend les conjointes de fait.*

Tableau 2

Femmes qui ont déjà été victimes de harcèlement sexuel relié au travail, selon le genre de harcèlement

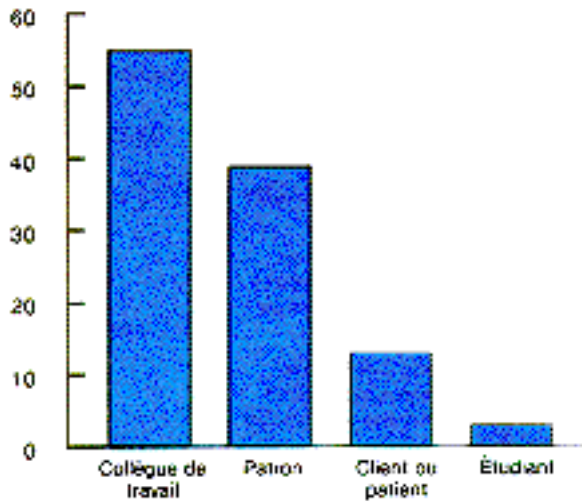
	en milliers	%
Toutes les femmes (18 ans et plus)	10 498	
Qui ont déjà été victimes de harcèlement relié au travail*	2 440	100
Genre de harcèlement :		
Importuner une femme en faisant des commentaires déplacés sur son corps ou sa vie sexuelle	1 886	77
Se pencher sur une femme sans raison, s'approcher trop près d'elle ou l'acculer dans un coin	1 770	73
Importuner une femme en lui demandant sans cesse de sortir avec lui et en n'acceptant pas qu'elle lui dise non	1 220	50
Insinuer que sa situation de travail pourrait être affectée si elle refusait d'avoir des relations sexuelles avec lui	447	18

Source : *Enquête sur la violence envers les femmes, 1993*

* Les chiffres ne correspondent pas à la somme des éléments en raison des réponses multiples.

Plus de deux millions de femmes ont été victimes de harcèlement sexuel relié au travail.

% de femmes qui ont déjà été harcelées par un :



Source : Enquête sur la violence envers les femmes, 1993

Nota : Les chiffres ne totalisent pas 100 % en raison des réponses multiples.